

# LA PANTOUFLE PAS CHÈRE D'EMMANUEL MACRON

**O**n ne sait guère où sont passés les millions gagnés par Emmanuel Macron quand il fut banquier chez Rothschild. Frais de bouche ? Donation ? Investissement dans une tontine, une catégorie d'actifs déjà identifiés par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) pour son fort potentiel en matière d'opacité des déclarations d'intérêts des élus et ministres ? Cette étrange évaporation a conduit l'association Anticor à saisir la HATVP. Celle-ci démêlera certainement la vérité du fantôme. Une chose est sûre : il n'a pas dépensé sa fortune pour racheter sa « pantoufle », cette indemnité versée à l'Etat par les hauts fonctionnaires quand ils quittent la fonction publique avant dix années de service.

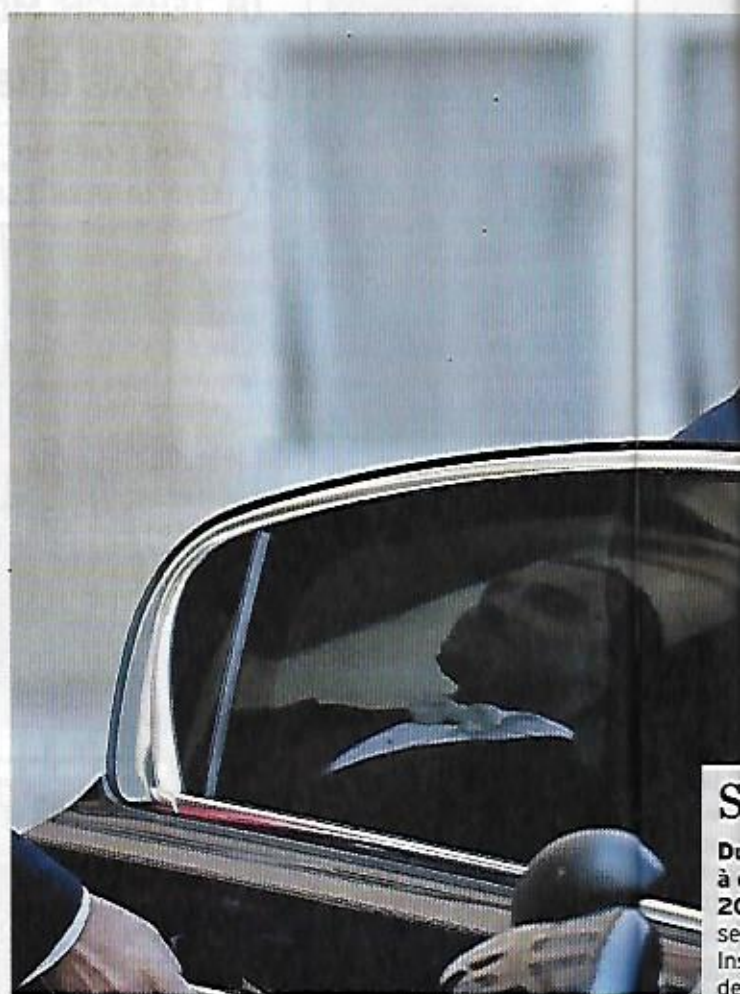
Selon ses propres dires, Emmanuel Macron n'aurait eu à déboursier que 50 000 € pour avoir démissionné en novembre dernier. « La somme a été réglée récemment », nous affirme un de ses conseillers. De son côté, Marie-Christine Lepetit, la chef de service du puissant corps de l'Inspection générale des finances (IGF), nous l'a affirmé : « Un inspecteur des finances qui quitterait le service public au bout de quatre ans à l'IGF devrait, au terme de sa disponibilité, un peu moins de 60 000 €. »

Bref, quelque chose entre 50 000 € et 60 000 € : pas cher le ticket de rupture quand la formation d'un énarque revient à quelque 170 000 €

à l'Etat. A peine de quoi rembourser les 55 000 € net reçus durant les deux ans de scolarité de l'élève fonctionnaire Macron. Une paille en tout cas pour l'actuel candidat qui carburait à 12 000 € net mensuels lors de sa dernière année de service. Le décret de 2014 qui fixe les modalités de calcul de la « pantoufle » exige pourtant « deux fois le traitement net perçu durant les douze derniers mois de service ». Cinq mois payés contre 24 dus, soit plus de 220 000 €, selon nos calculs. « Tout est légal, explique-t-on au ministère de la Fonction publique. Les administrations prennent comme référence non pas la rémunération de l'agent, prime et indemnités comprises, mais son seul traitement indiciaire net. » En tout cas, tel est l'usage. Légal, peut-être, mais pas si moral que ça.

## CALCUL D'OPPORTUNITÉ

« La question qui avait été soulevée en 2013 et qui avait conduit au décret de 2014 était la différence constatée entre ce que devait verser un élève démissionnaire encore élève de l'ENA et ce que devait verser un ancien élève démissionnaire après avoir intégré son administration d'affectation, ce qui pouvait conduire à un calcul d'opportunité, explique à Marianne Thierry Rogelet, le secrétaire général de l'École nationale d'administration (ENA). Les premiers remboursaient, selon une base qui inclut le régime indemnitaire, soit entre 55 000 et 60 000 € à la veille des deux années. Les seconds qui démissionnaient au



lendemain de la signature de l'engagement décennal remboursaient singulièrement moins. Leur pantoufle ne prenait en compte que la seule base indiciaire sans le régime indemnitaire. Le décret était censé mettre fin à cet effet d'aubaine, bien compris par les élèves de l'ENA, en alignant

**DIPLÔMÉ DE L'ENA EN 2004**, Emmanuel Macron s'était engagé à la fin de son cursus à servir l'Etat pendant une durée minimum de dix ans.

# ÈRE

**RÉVÉLATION** Pour quitter le service de l'Etat, le candidat à la présidentielle a versé 50 000 €, après six années de service. Un prix d'ami : selon nos calculs, il aurait pu s'acquitter d'un montant quatre fois supérieur. **PAR EMMANUEL LÉVY**



## SON PARCOURS AU SEIN DE L'IGF

**Du 1<sup>er</sup> avril 2004 à début septembre 2008**, il est en service actif au sein Inspection générale des finances (IGF), soit quatre ans et cinq mois.

**Du 15 mai 2012 au 26 août 2014**, à la suite d'« un arrêté de réintégration dans les cadres signé par la déléguée RH de l'IGF pris le 26 juin à effet du

15 mai ». Il est donc de nouveau cadre IGF avec un poste de secrétaire général adjoint de l'Élysée, soit une période de deux ans, trois mois et dix jours.

**Du 26 août 2014 au 1<sup>er</sup> octobre 2014**, il est toujours en service, mais détaché comme ministre de l'Économie, soit un mois et cinq jours.

**A cette date**, la nouvelle loi sur la vie publique interdisant le détachement des ministres et parlementaires (que le président de la République, lui, ne s'est pas appliquée), Emmanuel Macron est placé en disponibilité jusqu'à sa réintégration/démission du 16 novembre 2016, matérialisée par un décret du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

sebastien mcraert / wotbox press

*les seconds sur les premiers.* » A en croire le secrétaire général de l'école, les fonctionnaires passés par l'ENA devraient donc rembourser sur la base de l'ensemble des composantes de leur rémunération : traitement indiciaire, indemnités et primes. Cette définition du traitement net perçu, on peut la lire dans l'arrêté de 2014 fixant le remboursement de la pantoufle pour les anciens élèves des écoles normales supérieures quand son grand cousin relatif aux énarques, lui, ne le précise pas.

## PAS LA MÊME LIMONADE

Pour les hauts fonctionnaires, les primes et indemnités (le régime indemnitaire) excèdent souvent le montant du simple traitement indiciaire. Plus encore quand ceux-ci occupent des postes de cabinet. Comme... Emmanuel Macron. Depuis 2007, l'administration ne publie plus au *Journal officiel* les situations personnelles des hauts fonctionnaires, permettant à tout citoyen de savoir qui est en poste et qui est en train de « pantoufler » ou en détachement dans d'autres administrations. Nous avons quand même pu reconstituer la trajectoire de l'ex-fonctionnaire, un parcours que nous a confirmé l'IGF. Au total, Emmanuel Macron a effectué un service de six ans, neuf mois et quinze jours comme agent de l'Etat. Cette estimation, à quelques jours près, ne change rien aux critères de durée au sens du décret n° 2014-1370, qui applique un dégrèvement de 20 % >

> pour chaque année de service au-delà de la sixième année : Emmanuel Macron bénéficie donc bien d'un dégrèvement de 20 % sur le montant de la pantoufle pour sa dernière année de service (lire l'encadré, p. 25) au cours de laquelle il passe onze mois comme secrétaire général adjoint à 12 000 € net mensuels, puis un petit mois comme ministre de l'Économie à 7 000 € net. Soit un traitement net perçu au sens du décret en question de 139 000 € annuel. Comme Emmanuel Macron bénéficie de 20 % de dégrèvement, les 278 000 € qui représentent deux ans de ce régime tombent à 222 000 €. C'est cette somme qui aurait dû être remboursée si l'administration s'en était tenue pour calculer le « traitement net perçu » au décret de 2014 signé Manuel Valls (Premier ministre), Michel Sapin (Finances), et Marylise Lebranchu (Fonction publique)... Ce montant imposant est le produit de la situation particulière d'Emmanuel Macron dont la rémunération était, au bout de six ans et demi, au plus haut de ce que la fonction publique permet, soit l'équivalent d'un haut fonctionnaire au terme d'une très belle carrière.

## EN TOUTE BONNE FOI

En cas de grève dans la fonction publique, c'est sur la base du traitement net perçu qu'est calculé le remboursement des services non effectués par les agents de l'État. De même, la sous-direction des RH de la magistrature publie la grille des salaires des magistrats et fixe, dans la dernière colonne, le traitement net perçu, comme la résultante du traitement indiciaire, du régime indemnitaire et des retenues.

Contactée, l'IGF maintient son chiffre qui valide celui d'Emmanuel Macron. Il sera donc loisible à l'ex-fonctionnaire de se draper dans la bonne foi en se prévalant de son corps d'origine pour ne pas avoir remboursé 170 000 € supplémentaires aux caisses de l'État. Et continuer de dire que lui ne fait pas campagne avec de l'argent public. Comme quoi le système a du bon. ■ E.L.

# EN MARCHÉ AVEC L

**Emmanuel Macron affirme vouloir copier le modèle social et économique suédois. Il commencerait par abaisser les impôts des riches actionnaires, des gros épargnants, et par favoriser banquiers et assureurs...**

**C**omme on ne fait pas d'alliance politique sans céder un peu de ses convictions, François Bayrou a remis au placard sa critique acide du candidat « *des forces de l'argent* ». Mais les dites forces de l'argent, elles, n'ont pas cédé un pouce dans l'affection qu'elles portent au programme d'Emmanuel Macron (comme d'ailleurs à celui de François Fillon).

Et pour cause : lorsque les sondages montrent qu'il peut l'emporter face à Marine Le Pen, les taux d'intérêt exigés sur les dettes françaises se rapprochent de ceux acquittés par l'Allemagne. La candidate du Front national ne représentant plus, comme le précise la banque néerlandaise ABN Amro dans son jargon fleuri, qu'« *un risque de queue* » (comprendre « maîtrisable »), une crise de la zone euro est moins probable. « L'effet Macron » a été repéré par Forbes Finance début mars lorsqu'un sondage l'a placé devant Marine Le Pen. Ce jour-là, le CAC 40 a franchi les 5 000 points. Les analystes de la banque suisse UBS anticiperaient même une hausse de 10 % des valeurs européennes « *si le soulagement et la réforme sont au rendez-vous* », affirme le très sérieux *Revenu français*, bible des placements de père de famille. Pour UBS, l'élection permettrait de « *combler le gap de flux constaté [sur les bourses] depuis un an de 253 milliards de dollars [autant d'euros] avec les États-Unis* ». Ce qui laisse entrevoir un flux positif d'une trentaine

de milliards de gains pour les seules valeurs françaises... UBS préconise d'ailleurs de privilégier Crédit agricole, Elor, Vinci, Capgemini, Thales, AccorHotels... Avis aux amateurs.

## AU PÈRE MACRON-NOËL

Le programme d'En marche ne réjouit pas que les boursicoteurs. Qu'il promette de supprimer l'ISF sur les placements en titres (soit 2 milliards d'euros d'impôts en moins), de les imposer forfaitairement à 30 % sur tous leurs revenus de placement plutôt que selon le barème de l'impôt sur le revenu (soit un taux maximal de 45 % lorsqu'on gagne plus de 15 000 € par an, plus la CSG), provoque leur pâmoison. Le coût pour le budget de l'État est estimé à 3 milliards par les économistes atterrés Dany Lang et Henri Sterdyniak\*. En suivant de près les dispositifs proposés, on peut affirmer que Macron privilégie les très riches sur les simplement aisés. Les grandes familles actionnaires devraient gagner énormément à la suppression de l'ISF sur les actions, mais aussi à la baisse de l'impôt sur les sociétés de 34,4 % actuellement à 25 % (coût estimé de 12 milliards !), quand les classes moyennes supérieures pâtiront seules du maintien de l'ISF sur l'immobilier. De même que les grosses fortunes apprécieront de bénéficier d'un relèvement libératoire de 30 % quand les prudents épargnants en assurance vie regretteront leur défunt prélèvement de 23 % au bout de huit ans de conservation.

« *L'ISF a des effets de seuil préjudiciables au développement des entreprises. Il explique le faible*

# C LES "FORCES DE L'ARGENT"



François Laffie / wostok press

nombre d'ETI en France », justifie Paul Perpère, directeur général de l'Association des investisseurs pour la croissance. Au père Macron-Noël, l'Afic demande donc aussi ingénument de restaurer le régime avantageux d'attribution d'actions gratuites qu'il avait inscrit dans sa loi. Et dont les avantages ont été rognés (au-delà de 300 000 €) dans la loi de finances 2017...

Anticipant une « France paradis des entrepreneurs », les investisseurs de fonds de LBO, de capital-risque sont dans les starting-blocks. « Les mesures fiscales présentées par Macron vont leur

rapporter un peu plus d'argent, confie Franck Caron, rédacteur en chef de la revue *Private Equity*. Surtout une simplification des règles d'imposition des fonds non cotés et des règles de fonctionnement du marché du travail va leur faciliter la collecte auprès des fonds de pension anglo-saxons institutionnels. » Quand on sait qu'en moyenne, sur cinq ans, leurs placements leur rapportent déjà 12 % l'an, vous pouvez comparer avec la rémunération de votre Livret A à... 0,75 %.

Emmanuel Macron réserve aussi aux banquiers et assureurs un cadeau bien réel, quoique

**AVEC SES MESURES FISCALES**, c'est un véritable boulevard qu'Emmanuel Macron ouvre aux investisseurs de fonds de LBO, de capital-risque qui gagneront encore plus d'argent.

technique : discuter leurs grands ratios de solvabilité de liquidité et de fonds propres chaque année au niveau européen de façon à les inciter à « financer l'économie ». Un copié-collé de l'argumentaire de la Fédération bancaire française qui fait sursauter Michel Crinetz, ancien commissaire contrôleur des assurances au ministère des Finances : « Si le comité de Bâle fait actuellement des propositions sur les normes de régulation, celles-ci sont adoptées par un trilogue, et notamment les ministres de l'Économie de l'Union à la majorité. C'est donc déjà les ministres qui fixent la règle. Seconde affirmation fautive sur la rarefaction du crédit : on n'a jamais autant distribué de crédits... »

Interrogé par Marianne, Philippe Aghion, professeur au Collège de France et conseiller économique d'Emmanuel Macron, ne nie pas les effets bénéfiques pour certaines catégories sociales, mais il affirme : « Notre modèle, c'est le modèle nordique, le seul qui réussisse à réconcilier la croissance, l'innovation et la protection sociale. Regardez en Suède : il n'y a pas d'ISF, ni d'impôt sur les successions, et l'impôt sur les revenus de l'épargne n'est que de 27 %. D'ailleurs, l'instauration d'un prélèvement libérateur s'accompagnera de la suppression des niches fiscales qui permettent aujourd'hui aux très riches d'échapper à l'impôt. » Et de conclure : « Il y a deux façons d'être de gauche : être obsédé par les riches ou obsédé par les pauvres. Nous voulons remettre l'ascenseur social en marche, pour sortir les pauvres de la pauvreté. » Pour y parvenir, Emmanuel Macron n'oublie quand même pas de soigner les riches. ■ LAURENCE DEQUAY, EMMANUEL LÉVY ET HÉRVÉ NATHAN

\* Emmanuel Macron, l'économie en marche arrière. atterres.org

---

## LES GRANDS ACTIONNAIRES DEVRAIENT GAGNER ÉNORMÉMENT À LA SUPPRESSION DE L'ISF SUR LES ACTIONS ET À LA BAISSÉ DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS.

---